



LE RÉPUBLICAIN



Le N° 5 Cent

DU RHONE JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 fr. la ligne
 Réclames..... 4 fr.
 Annonces anglaises..... 5 fr.

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Colbert, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE :
 LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois	10 fr.
Six mois	18 fr.
Un an	32 fr.
Étranger et Union postale	10 fr. 15

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur, Quai de l'Hôpital, 18

BOURSE DE PARIS

Du 1^{er} Août 1881

100 français	85 42	Crédit mobilier	720
100 amortissable	85 90	Crédit Lyonnais	817 50
100 nouveau	85 67	Mobilier espagnol	745 75
100 français	118 55	Union générale	1420
100 5 0/0	90 30	Foncière lyonnaise	760
100 6 0/0	90 30	Autrichiens	760
100 7 0/0	90 30	Lombards	281 25
100 8 0/0	90 30	Sarragosse	281 50
100 9 0/0	90 30	Nord-Espagne	610 25
100 10 0/0	90 30	Transatlantique	610 25
100 11 0/0	90 30	Suez	1717
100 12 0/0	90 30	Consolidés à Londres	101 3/16
100 13 0/0	90 30	Panama	828 75

27 articles dont se compose ce programme, la plupart de ceux que nous omettons font foi sinon d'un bien vif sentiment de la possibilité actuelle, du moins d'un excellent esprit libéral et démocratique.

Mais ce que nous citons ! quelle série d'utopies, de déclamations creuses et de rêveries maladroites !

La rétribution de toutes les fonctions électives : trente-six mille communes, quinze conseillers par commune, soit en France cinq cent cinquante mille conseillers.

A cent francs par mois — juste de quoi ne pas affecter à chacun d'eux un traitement dérisoire : plus de six cent quarante millions, sans compter les conseils d'arrondissement, généraux, tribunaux de commerce, de prud'hommes, syndicats et autres innombrables fonctions électives, depuis les commissions de voirie jusqu'aux commissions scolaires !

Et c'est après avoir ainsi grevé les électeurs qu'on leur parle de réduire les autres impôts — les douanes, les impôts de consommation et autres !

Lorsque, par surplus, on demande des retraits pour tous les citoyens dans leur vieillesse !

Des rentes à tout le monde ! La France devenue un asile de la charité ouvert à tout Français peu fortuné ; mais c'est pour réduire à porter la besace tous ceux qui seront chargés de subvenir aux frais de cet hôpital national ! — Et alors, quand ils seront ruinés eux-mêmes et qu'ils auront, plus que personne, droit à l'assistance publique, qui donc fera les frais de cette assistance ?

Et voilà ce que l'on appelle l'opinion des campagnes !

Elles savent fort bien, les campagnes, que ce ne sont pas ceux qui promettent le plus d'alouettes rôties qui donnent le plus de pain sec. Et quand on leur demande d'exiger de leurs députés des promesses absurdes, on leur demande aussi de se faire hâfoyer par des farceurs qui disent amen à toutes leurs prétentions et ajoutent *in petto* : Il en coûte aussi peu que de promettre la lune à un enfant capricieux qui tempête, et se calme immédiatement quand on lui a répondu en gardant son sérieux : Oui, mon ami, tu l'auras — demain.

Paul BERTINAY.

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

VIL SPÉCIAL DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

NOUVELLES ÉLECTORALES

Paris, 1^{er} août 1881.

L'Agence Havas publie la note suivante :

Le comité de publicité et de propagande électorale, en vue des élections législatives, est constitué sous la direction de M. Gambetta, rue de Suresnes, 25. Les personnes qui voudraient prendre part à cette propagande sont priées d'adresser les renseignements et les fonds à M. S. Richard, rue de Suresnes, 25.

La grande réunion électorale préparée par M. Gambetta aura lieu à Belleville, le 14 août, c'est-à-dire le dimanche qui précédera immédiatement les élections, dans les baraquements qui ont été préparés à cet effet.

M. Greppo informe en ces termes les électeurs du 12^e arrondissement de son intention de se représenter à leurs suffrages :

Mes chers concitoyens, Vous m'avez demandé si je me proposais de solliciter de nouveau les suffrages des électeurs républicains du 12^e arrondissement.

Telle est en effet mon intention. Mon attitude et mes votes dans la Chambre dont le mandat expire, ont été conformes aux principes de toute ma vie, c'est-à-dire, comme elle, entièrement consacrés au service de la démocratie ; ils ont été conformes aussi, je crois, à ce qui avait été convenu entre mes électeurs et moi. Mon dévouement pour la République et mon amour pour le peuple sont toujours les mêmes ; ce sont là les sentiments auxquels je me présenterai devant mes concitoyens.

L. GREPPO, député.

Une dépêche de Rochefort nous apprend que dans la réunion publique qui a eu lieu hier soir, M. Yves Guyot, conseiller municipal de Paris, a été proclamé candidat radical.

Il est inexact que M. de Lanessan, conseiller municipal de Paris, pose sa candidature dans le cinquième arrondissement contre M. Louis Blanc.

Une circulaire de M. Rouher à ses électeurs annonce sa résolution irrévocable de rentrer dans la vie privée.

M. Rouennais, secrétaire de M. Clémenceau, se présente à St-Pons (Hérault).

Dans une circulaire qu'il vient d'adresser aux électeurs, M. Freiminet, député de Troyes déclare qu'il ne se représente pas. Il ajoute qu'il a considéré sa candidature comme un devoir, quand il fallait lutter contre les réactionnaires. Il ne veut pas aujourd'hui être aux prises avec les républicains.

M. Louis Say, neveu du président du Sénat et enseigne de vaisseau, qui a fait plusieurs voyages d'exploration en Afrique, se porte candidat de l'Union républicaine dans la seconde circonscription,

nouvellement créée dans le département de Constantine.

Dans la deuxième circonscription nouvellement créée dans le département d'Oran, on annonce la candidature de M. Etienne, inspecteur général des chemins de fer de l'Etat.

S'il était élu, il siégerait à l'union républicaine.

L'IMPOT SUR LE PAPIER

Paris, 1^{er} août.

La France dit que le ministre des finances a adressé mardi dernier une circulaire à ses agents pour les prévenir que l'impôt de 20 0/0, pesant sur le papier qui sert à l'imprimerie des journaux, a été implicitement aboli par la promulgation de la nouvelle loi sur la presse.

On sait, en effet, que cette taxe atteignait les écrits périodiques soumis à l'obligation du cautionnement.

Le cautionnement étant aboli, l'impôt tombe par ce fait même.

Il est bien entendu que les 40 0/0 qui frappent la fabrication du papier n'ont rien à voir avec la circulaire en question et subsistent jusqu'à nouvel ordre.

Emprunts de Paris de 1855 et 1860

3^e TIRAGE

Le 53^e tirage semestriel des obligations des emprunts municipaux de Paris de 1855 et 1860 a eu lieu dans la matinée.

Les obligations de 1855 forment une seule série ; celles de 1860 forment deux séries, mais leur nombre de numéros et l'échéance du remboursement correspondent à ceux des obligations de 1855.

A ce tirage a été extrait de la roue 1977 obligations de chaque série, soit un total, pour les trois séries de 5,951 obligations.

Les obligations de chaque série portant les quinze premiers numéros auront droit, dans l'ordre de sortie, aux primes ci-après :

Le numéro 119,950 à 100,000 francs.
 Les quatre numéros suivants, chacun à 10,000 fr., 80,129, 72,012, 74,903 et 70,916.
 Les dix numéros suivants, chacun à 1,000 fr., 133,361, 93,527, 46,536, 145,006, 47,558, 28,112, 89,635, 110,224, 118,410, 95,851.

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 1^{er} août.

Le National nous apprend que M. Osmont, qui vient d'être mis en disponibilité, à la suite des événements d'Oran, va être nommé au commandement du 13^e corps, à Clermont-Ferrand, en remplacement du général Cambriels, arrivé au terme de son commandement.

Le général Cézé, qui se trouvait dans le même cas que M. Osmont, aurait eu, avant-hier, selon le National encore, un long entretien avec le général Farre.

Il aurait manifesté l'intention de publier une brochure justificative.

M. Farre a insisté pour qu'il gardât le silence, lui promettant de le nommer à un commandement de division en France, dans le courant du mois.

— Et comme nous allons agir sur chacun d'eux par des moyens différents, dit-il, jamais ils ne se doutent de rien !... Décidément ami Baptistin, tu es plus ingénieux qu'on ne croit.

— Bien !... Bien !... tu me feras des compliments après le succès.

Il venaient de s'engager dans la rue du Faubourg-Saint-Honoré, et de l'autre côté de la rue, on apercevait un café, M. Marascot s'arrêta.

— Tu vas, dit-il, docteur, entrer dans ce café, pendant que je ferai la course que tu sais. En repassant je te prévendrai. Si c'est : oui, je me présenterai le premier chez le comte, toi, un quart-d'heure après moi, tu demanderas la comtesse.

Quatre heures sonnaient, lorsque ces honorables associés se séparèrent sur une poignée de main.

Le docteur Hortebize avait gagné le café indiqué, B. Marascot continua à remonter le faubourg Saint-Honoré. Ayant dépassé la rue du Colysée, il s'arrêta devant la boutique d'un marchand de vin et entra.

Le patron de cet établissement bien connu il faudrait dire célèbre, dans le quartier, n'a pas jugé convenable de mettre son nom au-dessus de sa boutique. On l'appelle le père Canon.

Le vin qu'il sert aux passants, à son comptoir d'étain, ne vaut pas le diable, lui le confesse sans pudeur ; il tient en réserve pour sa nombreuse clientèle composée uniquement de domestiques du voisinage, un certain Mâcon qui a causé plus d'un congé immédiat.

En voyant entrer chez lui un personnage d'apparence sévère, le père Canon daigna se déranger. En France, le pays du rire, une mine grave est le meilleur des passeports.

— Monsieur désire quelque chose ? demanda le marchand de vin.

A suivre.)

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES

17

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

PREMIÈRE PARTIE

LE CHANTAGE

Le docteur, tant bien que mal, étouffa un gros soupir.

— Vrai ! murmura-t-il, je comprends les scrupules de Catenac. Ah ! si comme lui j'avais un million !...

Pendant ces dernières phrases, B. Mascarot, allant et venant de son cabinet à la chambre à coucher, remplacait par sa tenue de ville son costume d'intérieur. Quand il eut terminé :

— Est tu prêt ? demanda-t-il au docteur.

— Il le faut bien !

— Partons alors.

Et, entr'ouvrant la porte de son cabinet, B. Mascarot cria :

— Beaumar, une voiture !

IV

S'il est à Paris un quartier privilégié, c'est assurément celui qui se trouve compris entre la rue du Faubourg-Saint-Honoré d'un côté, et la Seine de l'autre, qui commence à la place de la Concorde et finit à l'avenue de l'Impératrice.

Dans ce coin béni de la grande ville, les millionnaires s'épanouissent naturellement comme les rhododendrons à certaines altitudes.

Aussi, que de somptueuses demeures, avec leurs vastes jardins, leurs massifs fleuris, leurs pelouses toujours vertes, leurs grands arbres peuplés de merles familiers, de rossignols et de fauvettes !

Mais, entre tous ces riants hôtels que lorsque le passant, il n'en est pas de plus souhaitable que l'hôtel de Mussidan, la dernière œuvre de ce pauvre Sévair, mort à la peine, le jour où on reconnaissait enfin son mérite.

Bâti au milieu de la rue de Matignon, entre une grande cour sablée et un jardin ombreux, l'hôtel de Mussidan a un aspect somptueux qui n'exclut pas l'élégance.

Peu de sculptures autour des fenêtres et le long des corniches, pas de bariolages sur la façade. Un perron de marbre à double rampe protégé par une légère marquise, conduit à la grande porte.

Lorsque le matin, vers les sept heures, on passe devant la grille, le mouvement des domestiques dans la cour trahit la grande et riche maison.

C'est le carrosse de cérémonie qu'on remise au phaéton de mousieur le comte, ou le coupé plus simple que prend madame la comtesse lorsqu'elle court aux emplettes.

Cette bête de race dont on lustre si soigneusement la robe, c'est Mirette, la favorite que monte parfois avant le déjeuner Mlle Sabine.

C'est à quelques pas de cette belle demeure, au coin de l'avenue de Matignon, que le placeur et son digne ami firent arrêter leur voiture. Ils descendirent, payèrent le cocher et remontèrent la rue.

B. Mascarot avait abordé son plus grand air. Avec ses vêtements noirs, sa cravate éblouissante de blancheur et ses lunettes, on l'eût pris aisément pour quelque grave magistrat.

Le docteur, lui, en route, s'était fait une raison,

et s'il était très pâle encore, sa physionomie était redevenue souriante comme d'ordinaire.

— Premons nos dernières dispositions, disait le placeur, tu es reçu chez M. et Mme Mussidan, tu es presque de leurs amis.

— Oh !... de leurs amis, non. Un simple guérisseur, n'ayant pas l'avantage d'avoir eu un aïeul aux croisades, n'existera jamais pour un Mussidan.

— Enfin, la comtesse le connaît, elle ne s'épouvantera pas dès que tu ouvriras la bouche, elle ne criera pas à l'assassin. En te retranchant derrière un coquin quelconque, tu peux même, à ses yeux, sauver la réputation. Moi je me charge de parler au comte.

— Hum !... fille docteur, méfie-toi. Ce cher comte est affreusement violent, il est homme, au premier mot malsonnant, à te jeter par la fenêtre.

M. Mascarot eut un geste de défi.

— J'ai de quoi le mater, dit-il.

— N'importe !... Tiens-toi sur tes gardées.

Les deux amis passaient alors devant l'hôtel de Mussidan, et le docteur en expliqua brièvement la disposition intérieure ; puis, ils poursuivirent leur route.

— A moi le mari, disait B. Mascarot, à toi la femme. Du comte, j'obtiens qu'il retire sa parole à M. de Breulh-Faverlay, mais je ne prononce pas le nom du marquis de Croisenois.

— Sois sans inquiétude, mon thème est fait, je saurai me tenir.

— C'est là cher docteur, qu'est le beau de notre affaire. Le mari s'inquiétera surtout à l'idée de sa femme. La femme sera très préoccupée de la pensée de son mari. Quand, après nous avoir vus, ils se retrouveront ensemble, le premier qui abordera la question de rupture, ne sera pas peu surpris de voir l'autre abonder dans son sens...

Ce résultat parut assez comique au docteur pour lui arracher un sourire.

— Contrairement aux renseignements publiés dans divers journaux, c'est sur sa demande et non en raison de l'état de sa santé, que le général Collignon d'Ancey a été, dès le 27 mai dernier, relevé du commandement de la subdivision de Mascara et mis en disponibilité, et non destitué comme on l'avait dit à tort.

Le *Moniteur de l'Armée* publie un décret disant que le général de brigade Collignon d'Ancey, disponible, a été, sur sa demande, admis par anticipation dans la 2^e section de la réserve de l'état-major général de l'armée.

EN TUNISIE

L'apaisement dans la Régence

Tunis, 1^{er} août. — Le courrier arrivé de Sousse était porteur de dépêches de Mahedia disant que la tranquillité et le calme renaissent dans le Sahel et que toute émotion semble s'éteindre. A Sousse, on attendait l'escadre pour le 28. Nous verrons quelle impression elle y aura produite. On prétend que des mauvais sujets murmuraient contre nous, mais la population de Sousse est calme; je ne crois pas qu'elle fasse de résistance, si nous débarquons.

D'un autre côté, les nouvelles de l'intérieur disent qu'il y a apaisement, au moins momentanément. Les cavaliers qui dévastaient les campagnes voisines ont disparu et se sont retirés sans doute dans leurs territoires. En attendant, le gouvernement tunisien continue à recruter des soldats pour la colonne à Kairouan et qui partira jeudi.

Félicitations à l'amiral Conrad

Paris, 1^{er} août. — A la suite de l'occupation de l'île de Djerbah par les troupes françaises, le ministre de la marine a adressé un télégramme de félicitations à l'amiral Conrad.

La Porte et Tripoli

Vienne, 1^{er} août. — Un avis de Constantinople dit que le sultan, recevant hier le chargé d'affaires des Français, a protesté de ses intentions amicales et a ordonné au gouverneur de Tripoli de réprimer les menées hostiles à la France.

Londres, 1^{er} août. — Le *Morning-Post* dit que la Porte prépare une note sur Tripoli, retraçant les derniers événements de la Tunisie.

Elle fera ressortir les dangers que courent les provinces turques et la nécessité de mesures immédiates, afin d'assurer l'ordre et la tranquillité.

La Porte doit maintenir l'intégrité de l'empire ottoman et les intérêts européens à Tripoli.

Elle ne reculera pas devant ce devoir, mais elle proteste contre l'interprétation erronée de ses intentions.

La presse espagnole

Barcelone, 1^{er} août. — La presse s'occupe beaucoup du sac de Sfax, et censure les excès qui, suivant les récits de ses correspondants, auraient commis les troupes, qui n'auraient même pas respecté l'inviolabilité des consulats étrangers. On assure que les représentants étrangers demandent pour ce fait une indemnité de 35 millions à la France. Cependant le consul espagnol télégraphie de Sfax que les renseignements des correspondants espagnols sont fortement exagérés.

Nouvelles de Tunis

Tunis, 1^{er} août. — Le bey cherche à emprunter des fonds pour faire face aux dépenses de cette campagne.

— Le transport la *Dryade* a mouillé surrade de la Goulette et a débarqué des approvisionnements qui sont déposés dans le fort du Bordj-Gedid, près de Saint-Louis de Carthage, où campent nos troupes arrivées de France aujourd'hui.

On songe sérieusement à fortifier Tunis contre une agression des Arabes, en l'entourant de canons.

— Le premier ministre Mustapha-Den-Ismaïl est arrivé de la Goulette à Tunis par un train spécial afin de conférer avec M. Roustan sur la situation actuelle.

— Deux navires allemands sont attendus ici.

EN ALGÉRIE

Dans la province de Constantine

Constantine, 1^{er} août. — La province de Constantine est désolée par le manque d'eau. Le quartier de cavalerie de Mansoura sera évacué et deux escadrons de chasseurs d'Afrique iraient camper à quelques lieues.

Depuis quelque temps, les chevaux étaient menés au Bou-Merzoug et au Rhumel pour y être abreuvés; mais, vu la stagnation de l'eau de ces rivières, un grand nombre d'animaux dépérissaient. Le général inspecteur, sur l'avis des vétérinaires, aurait décidé d'urgence leur changement de localité.

Les sources tarissent de tous côtés: à Bône, la municipalité se voit obligée de rationner d'une façon parcimonieuse certains quartiers.

Arrestation d'un agitateur

Alger, 1^{er} août. — On annonce la récente arrestation et le prochain transfert à Alger du nommé Mahmoud-Djezaëdi, soupçonné d'être l'intermédiaire des agitateurs algériens ou tunisiens.

Les Nouvelles de l'Est

Batna, 1^{er} août. — Les nouvelles de l'Est sont assez inquiétantes. L'agitation qui avait été signalée et qu'on croyait calmée, paraît reprendre. On assure que de nombreux émissaires parcourent les tribus frontalières de l'Est,

les excitant à prendre les armes contre les Français. Le mouvement paraît s'étendre jusqu'à l'extrême Sud.

La population est inquiète.

Les opérations

Alger, 1^{er} août. — Le général Colonieu quittera Alger demain matin.

Le colonel Négrier est parti hier avec des troupes de renfort, se rendant à Géryville.

Rien de nouveau à signaler dans les divisions d'Alger et de Constantine.

Informations

Paris, 1^{er} août.

Actes officiels

L'Officiel de ce jour publie :

Le circulaire de M. Sadi-Carnot prescrivant la neutralité à tous les fonctionnaires des travaux publics pendant la période électorale.

— Une vue d'ensemble des opérations militaires à Sfax, d'après les rapports des officiers de marine.

Aucun fait nouveau ne s'y est produit.

— La mise en disponibilité de M. Bertin, receveur particulier.

Au ministère de l'intérieur

M. Payelle, ancien préfet des Ardennes, serait prochainement appelé à occuper un poste important au ministère de l'intérieur.

Le congrès médical de Londres

M. le président du conseil vient de désigner M. Pasteur pour représenter la France au congrès international médical qui doit se réunir à Londres la semaine prochaine.

L'illustre savant compte quitter Paris demain lundi, accompagné de son fils, attaché aux affaires étrangères, et de son gendre, M. Valléry Radot, l'ancien secrétaire particulier de M. de Freycinet.

La réception qui se prépare à Londres s'annonce comme très brillante et des plus cordiales pour les représentants de notre pays.

Nouvelles diverses

Le ministre de l'intérieur vient d'envoyer un secours de 500 francs aux victimes de l'explosion de grisou de Lourches (Nord), qui a fait 12 victimes.

— On annonce la mort de l'ancien secrétaire de Jules Favre, M. Victor Belin, avocat distingué à la Cour d'appel de Paris.

— Aujourd'hui a eu lieu dans l'ancien amphithéâtre des cours et sous la présidence du doyen, M. Ch. Bendant, la distribution annuelle des prix et récompenses aux étudiants de la faculté de Paris. Il n'y a eu aucun incident.

— Le total de la souscription pour venir en aide aux colons algériens s'élève aujourd'hui à 147,576 francs.

— On annonce la mort à Brienne (Yonne) de M. Germand Durand-Désormeaux, conseiller d'Etat, ancien directeur du personnel au ministère de la justice.

Etranger

Angleterre

LES JOURNAUX ANGLAIS

Londres. — Le *Daily Telegraph* publie une dépêche annonçant que la convention avec les Boers a été signée le 30 juillet.

— Le *Times* annonce que M. Hashington, lieutenant d'Youyou, a occupé Candahar le 27 juillet.

Allemagne

A PROPOS DE L'EXPULSION DE DON CARLOS
Berlin. — Une correspondance de Paris de l'*Allgemeine Zeitung* fait ici sensation. Elle donne, comme cause véritable de l'expulsion de don Carlos, de France, le commerce de titres et de décorations qui se faisait en son nom par des agents subalternes.

Plusieurs personnes qui avaient payé de fortes sommes aux agents sans rien obtenir, ayant voulu porter plainte au parquet, le gouvernement aurait expulsé le prétendant pour éviter un procès scandaleux.

Turquie

COMMISSION FINANCIÈRE

Constantinople. — La Porte a institué une commission financière composée de Serve-Pacha, président du conseil d'Etat, président, Muni-bey, ministre des finances, Ohannes-Tehamich et Yvortone, conseillers du ministère des affaires étrangères, membres, pour s'aboucher avec MM. Valfrey et Bourke.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU BRONNE »

LOIRE

A travers Saint-Etienne

Saint-Etienne. — Les comités commencent à s'ébranler. Le comité républicain radical socialiste, fait publier un avis par lequel il invite les électeurs des cantons sud-est et nord-ouest à assister ce soir à deux réunions publiques, l'une à l'école des garçons, rue des Passementiers, l'autre rue Saint-Antoine, à l'asile.

Demain mardi à 8 heures, deux autres réunions publiques auront lieu, l'une pour le canton nord-est, au soleil, route de Talandière, à l'école de filles maison Faurel; la seconde pour le canton, sud-ouest rue Bolevrol, à la salle d'asile.

Ces réunions ont pour but la nomination de délégués appelés à former le comité électoral en vue des élections législatives.

Le *Memorial de la Loire* d'hier, fait une nouvelle invitation à R. de Chilly. « Voyons laissez-vous taire. »

Mais ce candidat malgré lui est d'avis que les républicains doivent voter pour Bertholon, car il a seul quelque chance.

Il croit qu'entre Bertholon et le candidat ouvrier que les comités radicaux socialistes doivent patronner: il n'y a place pour aucune candidature républicaine de quelque nuance qu'elle soit.

Bertholon doit être et sera nommé.

Dans la circonscription du Chambon, M. Crozet Fournayron serait, dit-on, combattu par un concurrent radical, M. Girodet, maire de Bourg-Argental et conseiller général.

En face d'un tel concurrent, M. Crozet a toute chance d'être rélu.

Une autre candidature radicale est celle de M. Marius Chavanne, maire de St-Chamond, contre M. Richarme. Je ne puis s'appuyer les chances de M. Chavanne, qui me paraît une médiocrité factieuse

des plus réussies. Si la valeur personnelle et la situation acquise sont quelque chose auprès des électeurs, M. Richarme figurera dans la nouvelle Chambre.

Rien de certain de Moutbrison, pays du calme plat. M. Reymond qui a su par son talent, son activité, conquérir une place élevée dans l'estime des électeurs sera réélu à coup sûr. J'en dis autant de M. Levet, dont les convictions républicaines, la fermeté et la droiture méritent tous éloges.

On affirme que la première circonscription de Roanne verra éclore la candidature collectiviste révolutionnaire du citoyen Callais, ouvrier apprenti. Ce candidat aura besoin d'un appui sérieux, pour faire un député utile et sensé. En tout cas les surprises ne manqueront pas.

Gare aux chasseurs! Il y a des chausse-trappes et des pièges à loup.

Grève des maçons

Aujourd'hui lundi, à 5 heures du matin, une soixantaine de grévistes se tenant aux abords du chantier de l'École normale de filles, cours Fauvel, ont voulu empêcher l'entrée des travailleurs et les ont menacés.

Le même fait s'est renouvelé à 1 heure de l'après-midi, sans aboutir toutefois, puisque ce soir, 24 maçons ou manœuvres y travaillent.

D'autre part, nous pouvons affirmer que plusieurs chantiers, notamment: rue St-François (entrepreneur, M. Verrier), rue Tréfilerie (entrepreneur, M. Chappas), au Marais (entrepreneur, M. Laforge), aux usines du Marais et aux usines Barroin (aciéries de St-Etienne), occupent, sinon la totalité des ouvriers qu'ils avaient avant la grève, mais du moins la meilleure partie.

Nous avons tenu à donner ces renseignements, car si nous sommes partisans des revendications ouvrières, en matière de tarif, nous le sommes aussi de la liberté du travail.

Or, il nous semble que de tout ce qui précède, il résulte que cette liberté a été atteinte.

ISÈRE

Examens pour le baccalauréat

Grenoble. — A la suite des examens qui ont eu lieu la semaine dernière pour les examens du baccalauréat des sciences, ont été reçus :

MM. Chapuis, Arnaud, Rival, Giralt, Gratier, Domergue, Eugène Margot, Maurice, Thévenet, Breton, Reboud, Simonin, Paillard, Campos, Brochier, Kampff, Peyat, Grangeon, Esprit.

Revue des troupes

Ce matin, à 7 heures, une revue d'ensemble et d'effectif des troupes d'artillerie de la garnison a été passée au polygone par M. le général inspecteur Grévy.

L'Alliance gymnastique

Nous avons le plaisir d'annoncer que notre jeune et sympathique Société *L'Alliance gymnastique*, dont nous avons annoncé hier le départ pour Genève, a obtenu sept prix au concours international de gymnastique de cette ville.

C'est là un premier et brillant succès qui fait bien augurer pour l'avenir de la Société.

Un triste accident

Un bien malheureux accident vient de jeter la consternation dans le quartier de la Croix-Rouge. Ce matin, Mlle Modeste Hostache, âgée de 24 ans, originaire de Valbonnais et qui occupe avec sa sœur, un logement au premier étage d'une maison de la Croix-Rouge, était sortie laissant sa sœur seule au logis.

Quelques instants après, lorsqu'elle revint, elle trouva la porte fermée à clef.

Elle voulut essayer de rentrer en passant par la croisée d'un logement voisin.

Pour cela, elle plaça une planche à l'extrémité d'une échelle et essaya d'atteindre la croisée mais arrivée au milieu de la planche, elle perdit l'équilibre et fut précipitée sur le sol.

Lorsqu'on l'a relevée, elle avait une jambe brisée et des contusions en différentes parties du corps.

La malheureuse jeune fille a été aussitôt transportée à l'hospice.

Election d'un conseiller général

Les électeurs du canton de Vinay sont convoqués pour le 14 août, à l'effet d'élire un conseiller général en remplacement de M. Moiroud, radical, décédé.

On annonce la candidature républicaine de M. Sorrel, ancien notaire et ancien maire de Vinay, actuellement commissaire-priseur à Grenoble. M. Sorrel est l'un des principaux fondateurs du *Républicain de l'Isère*, et il fait partie du conseil d'administration de ce journal.

DRÔME

Cour d'assises de la Drôme

Voici le résumé de l'acte d'accusation :

Le 5 mai 1881, devait être célébré à Suze-la-Rousse le mariage de L. élève commissaire des Messageries maritimes demeurant à Marseille. Certaines des pièces remises par le futur au maire de la commune en vue des formalités à remplir ayant paru altérées, une information régulière fut ouverte et a donné le résultat suivant.

1^{er} Le prévenu est né à Nantes et son père, aujourd'hui décédé, ne portait que le nom de L., il a dans le bat de s'attribuer une distinction honorifique, ajoutée sans droit, à son nom, celui de sa mère qu'il a, légèrement modifié et s'est depuis quelques années fait appeler L. ...

Voulant alors faire inscrire dans son acte de mariage le nom nouveau qu'il avait usurpé, il a altéré au moyen de grattages, de surcharges et d'additions. Les énonciations portées sur divers actes qu'il a produits, et notamment sur l'extrait de son acte de naissance, et sur l'extrait de l'acte de décès de son père, délivrés et certifiés, l'un et l'autre, par le greffier en chef du tribunal civil de Nantes sur l'acte authentique constatant le consentement donné par sa mère à son mariage, passé en double brevet devant M^{rs} Grizolle et son collègue, notaire à Nantes.

Il a fait usage de ces pièces falsifiées, en les remettant au maire de Suze-la-Rousse pour la rédaction des publications et de l'acte de mariage.

L'information a encore établi à la charge du prévenu d'autres faux dont il doit rendre compte à la justice.

L. ... qui a servi dans l'armée, portait depuis sa libération les insignes de la Légion d'honneur, bien qu'il n'en ait jamais été décoré.

Pour s'attribuer le grade de chevalier de cet ordre, il a falsifié le congé de réforme qui lui a été délivré le 6 mai 1876 par le commandant du bureau de recrutement de Nantes.

Il a intercalé au-dessous de la rubrique, campagnes et blessures, sur cette pièce officielle revêtue de la signature, du visa et du sceau des autorités compétentes, la fausse mention qu'il avait été décoré de l'ordre national.

Avant d'entrer comme élève commissaire dans la Compagnie des Messageries maritimes, le prévenu a été attaché à la Compagnie transatlantique; il a, pour y être admis, adressé au directeur une demande datée de Nantes à laquelle il a joint un faux relevé de ses états de service militaire.

Il a lui-même apposé au bas de ce relevé, daté de Bidah, le 15 juillet 1874, la signature et le sceau contre-faits du sous-intendant militaire Lemerle qu'il a calqué sur un certificat de bonne conduite.

Enfin, le prévenu a cherché à faire disparaître au moment de son arrestation une pièce qu'il a déchirée en morceaux. Cette pièce a été reconstruite, c'était une fausse permission d'officier, datée de Toulon 1881, valable pour 28 jours, consignée délivrée au nommé L. qui a été mensongèrement qualifié d'élève commissaire de la marine, pour se rendre de Toulon à Nantes. Le prévenu a reconnu que cette pièce n'était pas sincère, qu'il y avait apposé des signatures imaginaires et qu'il en avait fait usage au moins une fois pour voyager sur le chemin de fer, à prix réduit, de Marseille à Saint-Martin-de-Crau.

L'existence de tous les faux dont l'énumération précédente a été démontrée et par l'information, et par une vérification d'écritures; le prévenu n'en a d'ailleurs contesté aucun.

Il est encore résulté de la procédure que Leroy avait depuis moins de 3 ans porté publiquement la décoration de la Légion d'honneur, et qu'il avait sans droit, en vue de s'attribuer une distinction honorifique, pris plusieurs fois le nom de L. notamment dans son contrat de mariage passé à Bollène, le 4 mai 1881. Ces derniers cas sont justiciables du tribunal de police correctionnelle de Montélimar.

Après le réquisitoire et la plaidoirie du défenseur, le jury se retire dans la salle des délibérations et rapporte un verdict négatif.

En conséquence, L. ... est acquitté.

Ouverture de la chasse

Les chasseurs de notre région se réjouissent. L'ouverture de la chasse, dans le département de la Drôme, est fixée au 14 août.

Distribution des prix au collège

La fanfare du 11^e hussards prêtera son concours à la distribution des prix du collège de Valence, qui aura lieu comme nous l'avons déjà annoncé, jeudi prochain, à 8 heures 1/2 du matin, sous la présidence de M. le général Boulanger.

M. Bizarelli à Romans

Romans. — Nous apprenons que M. Bizarelli, député de la circonscription de Romans sera dans nos murs vendredi 5 courant où il ne fera qu'un très court séjour, devant revenir sous peu se mettre en rapport avec les électeurs.

Le cirque Sanger

Aujourd'hui, 2 août, le grand cirque anglais, sous la direction de M. Géo Sanger, arrive à Romans pour y donner deux représentations dans cette même journée, la première à trois heures du soir, la deuxième à 8 heures.

La réputation acquise par ses nombreux artistes nous dispense de tout éloge, et nous ne pouvons qu'inviter la population romanaise à aller apprécier le talent hors ligne de cette troupe distinguée.

MOUVEMENT ÉLECTORAL

Rhône

PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION. — Les électeurs de la première circonscription (1^{er} et 4^e arrondissement) sont convoqués en réunion publique, qui aura lieu salle de la Perle, place de la Croix-Rousse, mardi 2 août, à 8 heures du soir.

Tout citoyen qui voudra prendre la parole devra produire sa carte d'électeur.

COMMUNE D'OUILLINS. — Les électeurs de la commune d'Oullins sont invités à une réunion publique qui aura lieu mardi 2 août, à sept heures du soir, chez M. Saugey, à la Brasserie.

Ordre du jour. — Nomination des délégués pour représenter la commune au comité électoral de la circonscription.

La commission d'initiative.

Fourobart fils, Clément fils, Jean-Marie Verneau, Berthet, Joseph Perrin, Dumas, Staëblen, Matte, Gauthy, Marquy, Guillerot, Reiter, Duroure Bourg, Guérin.

Isère

Voici quelques renseignements sur la lutte électorale dans notre département :

A Saint-Marcellin, on parle, en opposition à la candidature radicale de M. Saint-Romme, membre du conseil d'administration du *Réveil du Dauphiné*, de celles de M. Brenier de Montmorand, ancien ministre plénipotentiaire, qui se poserait aussi en radical, et de M. Chabrey, ancien conseiller général, conservateur.

A la Tour-du-Pin, les conservateurs se proposeraient d'offrir la candidature dans l'une ou l'autre des deux circonscriptions, à M. Du Bois, ancien sous-préfet, qui a administré l'arrondissement sous le 16 mai, et qui s'est fixé depuis peu dans le pays. Son échec est certain.

Haute-Loire

La situation électorale semble fixée à Brioude, Yssingeaux et dans la 2^e circonscription du Puy, où les députés républicains sortants n'ont pas de concurrents. Dans la 1^{re} circonscription du Puy, autrefois représentée par M. Guyot-Montpayroux, il n'y a pas encore de candidat.

Haute-Saône

LURE. — M. Marquiset, républicain, député sortant, aura pour concurrent M. le docteur Gauthier, nuance union républicaine.

Incendie à la Guillotière

Un incendie terrible et tel qu'on n'en avait vu depuis longtemps dans notre ville, a éclaté la nuit dernière à 3 h. du matin, au milieu de vastes bâtiments situés au niveau du n^o 32 de la Grande-Rue de la Guillotière et s'étendant jusqu'aux rues Sébastien Gryphs et Neuve-Saint-Michel.

Ces constructions, élevées sur le terrain des Hospices et occupées anciennement par l'hôtel du Flacon-d'Argent, servaient d'entrepôts et d'écuries à de nombreux commerçants.

Le feu qui semble avoir pris dans un amas de de paille présida la remise de M. Genay, du côté de la rue Neuve-Saint-Michel, s'est étendu rapidement aux toitures qui encombrent la cour et aux divers corps de bâtiments qui l'enserment.

En quelques minutes, les écuries de MM. Fraize, Bonneloy, Revol, Pinet, Ginot, Piot, etc., etc., les magasins de M. Gallay, marchand de vins en gros, et de plusieurs autres négociants étaient la proie des flammes.

Bientôt l'alarme était donnée par les gardiens de la paix du poste de la mairie, et ce quartier populaire ne tardait pas à être tout en mouvement.

Les habitants, accourus en foule, organisaient les premiers secours, que la disposition des lieux rend très difficiles. L'incendie présente alors un spectacle à la fois grandiose et terrible; les flammes s'élevaient

immenses vers le ciel; des piles de barriques, craquant sous la morsure du feu, laissent couler à flots leur précieux contenu; des bouillottes de trois-six éclatent et l'alcool, aussitôt enflammé, forme comme un gigantesque punch.

Les locataires des maisons voisines, brusquement réveillés, démenagent à la hâte; les meubles, à demi brisés, jonchent le sol; matelas, armoires, pendules entassés dans la rue, mouillés par l'eau des pompes; les femmes assises à côté et pleurant; leurs maris en bras de chemise, apportant le mobilier, le linge, les mille bibelots du ménage.

Cependant les secours viennent de tous côtés. Les pompiers arrivent, amenant les pompes des postes de la rue de Vendôme, de la cité Rambaud, de la Tête-d'Or, du pont Morand, de la place Grôlier, de la préfecture, du pont Saint-Clair, et attaquent vigoureusement le foyer. La pompe à vapeur les suit de près et bientôt mise en batterie projette des torrents d'eau sur l'immense brasier; malheureusement, à trois reprises, les boyaux crévent et un temps précieux est perdu en réparations.

La chaleur est si intense que des pompiers sont obligés de couvrir leurs casques de linges mouillés pour n'être pas suffoqués.

On parvient avec des efforts inouïs à sauver quelques voitures et des marchandises en les faisant passer au-dessus d'un mur peu élevé, mais il est impossible de faire suivre le même chemin à de malheureux chevaux enfermés dans les écuries; sept de ces pauvres bêtes sont brûlés vives.

Pourtant, grâce aux efforts réunis des citoyens, des pompiers et de la troupe, on parvient à circonscire le foyer qui couvre une superficie de plus de 2,000 mètres et à 5 heures on peut se considérer comme maître du feu.

Le service d'ordre, fait par des escouades de gardiens de la paix et des détachements du 3^e et 9^e cuirassiers et huit compagnies du 99^e de ligne, casernée à la Part-Dieu, n'a rien laissé à désirer.

Tous les soldats ont rivalisé de zèle pendant le sinistre.

Sur le théâtre de l'incendie nous avons remarqué MM. Oustry, préfet du Rhône, de Villemonble, substitut Geoffroy, commandant des gardiens de la paix, les commissaires de police, Baraban, Redon, Leroy et Prieur, etc., etc.

Les dégâts, difficiles encore à apprécier justement, s'élevaient à une somme d'environ 300,000 fr., tant pour les bâtiments détruits que pour les marchandises. Près de 400 pièces de vin ont été défoncées ou brûlées.

La plupart des négociants entre qui se répartissent les pertes sont assurés.

Nous n'avons heureusement aucun accident de personnes à signaler.

Un détail assez curieux pour terminer: Des personnes, désirant que rien ne se perde, ont eu le courage de découper des tranches de biftecks sur l'arrière train d'un des malheureux chevaux grillés par les flammes.

Les causes du sinistre sont inconnues; on peut seulement supposer qu'il est dû à l'imprudence de quelque fumeur qui aura jeté sur la paille l'allumette dont il venait de se servir.

Hier soir, à 8 heures, nos pompiers ont encore été dérangés; heureusement ce n'était qu'une fausse alerte.

L'épaisse fumée répandue par un pain de souffre, qui s'était enflammé accidentellement à l'usine Coignet, chemin de Baraban, en était la cause.

Les ouvriers suffirent à prévenir tout accident et l'on fit rebrousser chemin aux pompes de la ville qui se dirigeaient à toute hâte vers le lieu du sinistre.

Au Palais

Tribunal correctionnel de Lyon

Les escrocs qui font tant de victimes au jeu des trois cartes méritent certainement d'être traqués sans pitié; mais il faut avouer qu'ils sont bien encouragés dans leurs opérations par les badauds qui tombent si naïvement sous leurs pattes.

M. Thevenin, boucher à St-Diéier-au-Mont d'Or, a arrêté lui-même à la vogue d'Ecully un filou qui venait de lui extorquer soixante francs par le moyen que nous venons d'indiquer.

Au même moment, les affiliés fondirent sur M. Thevenin pour lui faire lâcher prise et dans la bagarre lui arrachèrent sa gilette en or d'une valeur de 150 francs.

Néanmoins, les gendarmes de la Demi-Lune de service sur ce point, maintenant le prisonnier en état d'arrestation, sans pouvoir toutefois l'empêcher de jeter à ses complices l'argent qu'il avait escroqué.

Le *bonnetier* arrêté est un nommé François Vachot, ayant déjà subi douze condamnations, dont deux à un an et un jour vol.

Ce recommandable personnage a été condamné hier à 15 jours de prison.

Le sieur Valentin, locataire, rue Imbert Colomès, 19, se trouvant en état d'ivresse, causait un tel scandale dans sa maison, que les locataires ont dû réclamer l'intervention de la police.

Au lieu de cesser le tapage qu'il faisait et de rentrer chez lui, comme le lui conseillaient les agents, le sieur Valentin les injuria de la façon la plus grossière.

Un de ses voisins, le sieur Louis Maillot fit également chorus et menaça les gardiens de la paix d'un bâton.

Arrêtés hier matin, les deux prévenus ont comparu dans la même journée aux flagrants délits.

Le tribunal a condamné le sieur Valentin à dix jours et le sieur Maillot à six jours de prison.

Une autre fois, ils feront bien de mettre un peu plus d'eau dans leur vin.

On n'est jamais trahi que par les siens.

Un nommé Morin, détenu à la maison d'arrêt, avait remis à un de ses copains, Edmond Palisse, sur le point d'être libéré, la clef de sa chambre avec mission de prendre le peu d'argent qui s'y trouvait et de le lui faire parvenir.

Palisse a bien touché le magot, mais il a omis de le porter à son ami.

Cet oubli lui procure l'avantage de renouer connaissance avec Morin, pour deux mois à Saint-Paul.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mardi, 2 août, 214^e jour de l'année. Soleil: lever, 4 h. 35, coucher, 7 h. 36. Les jours baissent de 2 minutes.

Ephémérides (199). — Avènement d'Henri IV au trône de France.

Le ministre de la guerre a adopté les dispositions suivantes au sujet de l'appel en 1881 des réservistes affectés au service télégraphique comme auxiliaires. L'appel s'affectuera cette année comme les années précédentes.

Il conviendra toutefois d'adopter l'interprétation suivante, en ce qui concerne le maintien au complet de l'effectif normal des auxiliaires dont il s'agit: ainsi qu'il résulte des prescriptions de la circulaire ministérielle du 1^{er} juillet 1879, le complet doit être maintenu en remplaçant chaque année, par un nombre égal d'hommes à ajouter au contingent de l'année nouvelle, les hommes incapables ou exclus pour divers motifs, tels que disparition par changement de résidence, décès, résidence à l'étranger, etc.

D'après ces dispositions, il importe, en outre, de diminuer autant que possible le nombre des mutations: à cet effet, quand un homme désigné pour le service télégraphique demandera un sursis d'appel, il ne devra être donné suite à sa demande qu'après avoir pris l'avis du directeur-ingénieur des télégraphes de la région, pour savoir si l'intéressé est suffisamment instruit au point de vue technique, ou si son instruction pourrait être faite à un autre moment que celui de l'appel régulier.

M. le préfet du Rhône donne avis que lundi, 19 septembre prochain, à 9 heures du matin, il sera ouvert à la préfecture du Rhône un examen public pour les aspirants à l'emploi d'agent-voyer cantonal.

Pour les renseignements, s'adresser à la préfecture, 2^e division, 1^{er} bureau.

Par suite de l'interprétation du décret portant règlement d'administration rendu en exécution du décret de la loi du 21 avril 1881, le service d'inspection des voitures est rentré dans les attributions de la mairie centrale.

A l'avenir, les personnes qui auront des réclamations à faire contre les cochers des voitures de place devront les adresser directement à M. le maire.

La distribution des prix aux élèves du lycée de Lyon se fait cette année, ainsi que les années précédentes, en trois séances.

La première, pour les classes de la division élémentaire, a eu lieu hier matin, sous la présidence de l'excellent proviseur de notre grand établissement universitaire, M. Busquet.

Nous en reparlerons demain.

Une scène violente est venue hier soir jeter le trouble au milieu des danseuses et des danseuses qui prenaient leurs ébats au bal Silve, situé rue Coste, 62, commune de Caluire.

Quelques jeunes gens, farceurs en goguette, s'étaient amusés grossièrement aux dépens de deux

jeunes filles, une d'elles frappa d'un léger coup d'ombrello le nommé Villemagne, qui riposta de la façon la plus brutale. Deux personnes qui voulaient s'interposer furent également maltraitées par lui et deux de ses camarades, les nommés Breton et Bailly.

Les gardiens de la paix durent intervenir, et malgré la résistance acharnée de ces polissons, qui les frappaient à coup de poings et à coup de pieds, les conduisirent au fort de Cuire.

Pendant le trajet, la foule imbécille qui ne savait même pas ce dont s'agissait, ne cessa de menacer les gardiens accomplissant leur devoir.

Après être restés jusqu'à dix heures au fort, les auteurs de ces faits regrettables ont été dirigés sur la Permanence où ils ont été écroués pour coups et blessures, rébellion et menaces aux agents.

Le nommé Bayma, sujet italien, terrassier, a été arrêté hier au café Andria, sur la route de Vaux, pour coups et blessures sur la personne d'un de ses compatriotes.

Tant que les loups ne se mangeront qu'entre eux, nous n'y verrons qu'un demi-mal.

Un vol important vient d'être commis au préjudice de M. Larchier père, propriétaire-rentier à Villeurbanne.

Le coupable, que l'on suppose être le valet de chambre de M. Larchier, a profité de l'absence de ce dernier, en ce moment en villégiature aux eaux de Saint-Alban, pour s'emparer d'une somme de 10,000 fr., consistant en billets de banque et en pièces d'or de 20 et de 40 fr.

Il résulte des premières investigations qu'aussitôt le vol commis, cet individu aurait pris le train de Genève.

Toutes les mesures ont été prises pour amener son arrestation.

Des malfaiteurs d'une rare audace, profitant d'une absence de quelques instants de Mlle Rebouillard, lingère, rue de la Charité, se sont introduits hier entre 4 et 5 heures du soir dans son logement. Ils essayèrent d'abord de fracturer la porte avec un ciseau à froid, comme le témoigne diverses empreintes, mais n'ayant pu y réussir, ils démolirent un briquetage sur une surface de 2 mètres carrés et pénétrèrent par cette ouverture.

Mlle Rebouillard a constaté à sa rentrée la disparition d'une montre avec chaîne en or, d'une valeur de 135 francs, d'une croix, ornée de perles fines d'un grand prix, et divers autres bijoux de moindre importance.

La justice est sur la trace des coupables.

M. Mathieu Choulas, âgé de 40 ans, suivait hier le cours Lafayette, traînant une petite carriole à bras, lorsqu'à la hauteur du n° 106 il fut heurté par le tramway n° 66, allant à Villeurbanne.

Le pauvre homme tomba d'une façon si malheureuse qu'il eut la jambe gauche broyée au-dessus de la cheville par la roue de derrière du lourd véhicule.

Après avoir reçu quelques soins à la pharmacie Joubert, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu. L'enquête qui est ouverte établira sur qui doit peser la responsabilité d'un aussi terrible accident.

Si, par les temps de chaleur, le nombre des chiens enragés augmente comme on le dit, il n'est pas surprenant que nous ayons si fréquemment l'occasion d'en signaler cette année.

Hier encore, un de ces animaux, supposé atteint de la terrible maladie, s'était introduit dans une maison de la place de la Miséricorde. Pourchassé, il s'était d'abord réfugié au 1^{er} étage, puis d'un bond prodigieux, avait sauté en bas dans l'allée pour aller se tapir dans une cave, où les gardiens de la paix l'abattirent à coups de revolver.

Son cadavre a été transporté à l'école vétérinaire, où l'autopsie en sera faite.

Voici la taxe du pain pour la première quinzaine d'août 1881:

A partir du 1^{er} août 1881, le prix du kilogramme de pain de ménage, vendu chez les boulangers, est fixé à 39 cent.

La taxe du pain de ménage, vendu sur les marchés, est fixée à 36 cent.

Le pain blanc ou pain blanc et les autres pains dits de luxe ou de fantaisie, ainsi que le pain de qualité inférieure au pain de ménage, se vendront à prix débattu, ainsi que le porte l'article 3 de l'arrêté du 18 août 1874.

Il n'y a pas de changement sur les prix du pain pour cette quinzaine.

Société lyonnaise de gymnastique

Les membres du conseil d'administration de la Société lyonnaise de gymnastique sont convoqués pour mercredi, 3 juillet, montée Saint-Barthélemy, à 8 h. précises du soir.

ORDRE DU JOUR: Questions diverses et urgentes. Les votes seront valables, quel que soit le nombre des membres présents.

Société protectrice de l'Enfance de Lyon

PRIX À DÉCERNER EN 1882

La Société protectrice de l'Enfance de Lyon met au concours la question suivante: Des éruptions comme naturellement sous le nom de *raches chez les enfants du premier âge*.

Insister sur leur nature et rechercher s'il en est que l'on puisse combattre sans danger, d'autres que l'on ne doit combattre qu'avec certaines précautions, et d'autres, enfin, qui doivent être respectés.

Établir clairement ces distinctions et faire connaître la meilleure conduite à tenir dans les différents cas. Une médaille d'or sera décernée par la Société, dans la séance publique de mars 1882, au meilleur mémoire qui lui sera envoyé sur ce sujet.

Les mémoires devront être adressés franco, avant le 31 janvier 1882, à M. le docteur Léon RIEUX, secrétaire général, rue Bourbon, 40.

Ils porteront en tête une épigraphe qui sera répétée sous un pli cacheté et renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Conformément aux usages académiques, les mémoires envoyés ne seront pas rendus.

La Société se réserve, si elle le juge convenable, et avec l'assentiment de l'auteur, d'imprimer elle-même, à ses frais, le mémoire couronné.

Orphéon de Villefranche

L'Orphéon de Villefranche prie ceux de ses membres honoraires qui désirent l'accompagner au Concours de Vienne, de vouloir bien se faire inscrire, d'ici au 8 août prochain au plus tard, chez M. Auray, sous-directeur, au bureau du Journal de Villefranche.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 1^{er} août, 4 heures soir.

Des mouvements de basses pressions continuent à se faire dans le N.-O. de l'Europe; mais jusqu'à présent, ils n'ont guère atteint en France que le littoral de la Manche, où on signale quelques pluies. Dans le S.-O. sur le golfe de Gènes et l'Italie, le baromètre reste au-dessus de la moyenne.

A Lyon, depuis deux jours, la pression oscille autour de 760 mm. diminuant dans l'après-midi pour se relever à partir de 6 h. du soir. Des coups de vent accompagnent la baisse barométrique: la vitesse du vent a atteint hier 17 m. par seconde à St-Genis et au Verdun; aujourd'hui elle est plus faible, 6 m. en moyenne.

Le maximum thermométrique d'hier a été de 33 degrés au Parc à 2 h. du soir; en ce moment, le thermomètre marque 31 degrés. Un groupe orageux est actuellement au N.-O. de Lyon, et il nous parvient quelques grondements de tonnerre.

Temps probable. — Averses orageuses.

DERNIÈRE HEURE

LES TRAITÉS DE COMMERCE

Paris, 1^{er} août. — La commission internationale pour la conclusion d'un traité de commerce entre la France, la Suède et la Norvège s'est réunie aujourd'hui à 2 heures au ministère des affaires étrangères.

M. Sibbern, ministre de Suède et de Norvège en France, a déclaré que son gouvernement s'était empressé de répondre à l'appel qui lui a été fait, dans la pensée de raffermir encore, si c'est possible, les relations si anciennes et si cordiales qui unissent les deux pays.

Après un échange d'idées qui laisse les meilleures espérances pour le succès des négociations, à la satisfaction de chacun, la commission s'est ajournée jusqu'à ce que les gouvernements aient pris une résolution sur les demandes formulées des deux côtés.

Rome, 1^{er} juillet. — Aujourd'hui, au ministère des affaires étrangères a été tenue la première conférence relative au traité de commerce franco-italien.

M. Mancini, ministre des affaires étrangères présidait.

M. le marquis de Noailles, ambassadeur de France, et M. Amé y assistaient ainsi que M. Magliani et Bertini, négociateurs, et le marquis de Resseaux, premier secrétaire de l'ambassade de France.

M. Mancini a ouvert la séance en précisant clairement le but et l'importance des négociations et en faisant des déclarations franchement amicales.

M. le marquis de Noailles lui a répondu avec une égale cordialité; on a échangé des idées générales sur la ligne suivie, et l'on a constaté de bonnes dispositions réciproques.

M. Mancini a offert ensuite à déjeuner aux membres de la conférence.

Demain aura lieu la deuxième réunion.

CLOTILDE MARTORY

PAR

Hector MALOT

Ce que Poirier avait pu faire était possible pour Clotilde. Pourquoi ne l'avait-elle pas répondu? Me croyait-elle morte? La pauvre femme, comme elle devait souffrir!

Dans sa lettre, Poirier me disait que si l'on me rendait la liberté comme j'en avais manifesté l'espérance, je ferais bien de rester au Mexique pour être à même de surveiller nos intérêts; et il insistait vivement sur la nécessité de ne pas rentrer en France.

Mais je ne pouvais pas obéir à de pareilles instructions; l'angoisse que me causait le silence de Clotilde m'eût bien vite renvoyé à l'hôpital; Orizaba au lieu de Puebla, un major au lieu d'un médecin mexicain, toute la différence eût été là. D'ailleurs les médecins exigeaient que je retournasse en France, et de ce retour ils faisaient une question de vie ou de mort pour moi.

Is n'eurent pas besoin d'insister; je partis aussitôt pour Vera-Cruz où je m'embarquai sur le paquebot de Saint-Nazaire.

Les vingt-cinq jours de traversée me parurent terriblement longs mais ils me furent salutaires; l'air fortifiant de la mer me rétablit tout à fait; quand j'aperçus les signaux de Belle-Isle, il me sembla que je n'avais jamais été malade et que j'avais vingt ans.

En touchant le quai de Saint-Nazaire, je courus au télégraphe et j'envoyai une dépêche à Clotilde pour lui dire que j'arrivais en France et que je serais à Paris à neuf heures du soir.

A chaque station je m'impatientais contre le mécanicien qui perdait du temps; les chefs de gare, les employés, les voyageurs étaient d'une lenteur désespérante; nous aurions plus d'une heure de retard. A neuf heures précises cependant nous entrâmes dans la gare d'Orléans: Clotilde n'aurait pas à attendre.

Je me dirigeai rapidement vers la sortie, mais tout à coup je m'arrêtai: une femme s'avancait au-devant de moi.

A la démarche, il me sembla que c'était Clotilde; mais un voile épais lui cachait le visage. Ce n'était pas elle assurément. Elle m'attendait chez elle et non dans cette gare.

Elle avait continué de s'avancer et je m'étais remis en marche. Nous nous joignîmes. Elle s'arrêta et vivement elle me prit le bras. Elle, c'était elle!

Un éclair traversa ma joie: ma fille; c'était sans doute pour m'avertir d'une terrible nouvelle que Clotilde était venue au devant de moi.

— Valentine?

Elle me rassura d'un mot. Valentine était chez sa nourrice. Elle m'entraîna.

Une voiture nous attendait. Nous partîmes. Elle était dans mes bras.

— Toi, disait-elle, c'est toi, enfin!

La voiture roula longtemps sans qu'il y eût d'autres paroles entre nous.

Enfin elle voulut m'interroger. Elle n'avait pas reçu mes lettres et c'était par les journaux qu'elle avait appris ma mort, brusquement, un soir. Quel coup!

Mais elle me serra dans une étreinte passionnée.

Pendant trois mois elle m'avait pleuré. Ma dépêche lui avait appris en même temps et ma vie et mon arrivée.

Je la regardai et la lueur d'un bec de gaz devant lequel nous passions me montra son visage pâle qui gardait les traces de cette longue angoisse.

Je lui racontai alors comment je lui avais écrit, comment j'avais écrit aussi à Poirier qui, lui, avait reçu ma lettre et m'avait répondu. Mais elle n'avait pas vu Poirier depuis mon départ.

— Que de souffrances évitées, s'écria-t-elle, si Poirier m'avait communiqué ta lettre!

Je crus qu'elle parlait de ses souffrances pendant ces trois mois, mais, depuis, ce mot m'est revenu et j'ai compris sa cruelle signification.

La voiture s'arrêta; je regardai: nous étions devant ma porte.

— Chez moi?

— Cela te déplaît donc, dit-elle en me serrant la main, que je vienne chez toi? Je vais monter pendant que tu expliqueras à ton concierge que tu n'es pas un revenant.

Elle baissa son voile et entra la première. Bientôt je la rejoignis.

Quelle joie! Il y avait bientôt un an que nous nous étions quittés.

Enfin un peu de calme se fit en nous, en moi plutôt. Malgré mon ivresse, il m'avait déjà semblé remarquer qu'il y avait en Clotilde quelque chose qui n'était point ordinaire. Je l'examinai plus attentivement et la pressai de parler.

Elle se jeta à mes genoux et un flot de larmes jaillit de ses yeux: elle suffoquait; elle ne serait dans ses bras; elle m'embrassait, elle ne parlait point.

— Eh bien, oui, s'écria-t-elle, il faut parler, il faut tout dire, mais le coup qui nous atteint est si horrible que je n'ose pas.

M'étrayé, je cherchais de douces paroles pour la rassurer et la décider.

— Tu sais comment j'ai appris ta mort, dit-elle. Alors, au milieu de ma douleur, j'ai eu une pensée

d'inquiétude affreuse, non pour moi, ma vie était brisée, mais pour Valentine, pour notre fille. Que serait-elle la pauvre petite, un enfant sans nom; ta mort m'avait montré la faute que nous avions faite en ne la reconnaissant pas. Un homme, depuis longtemps, avait demandé à m'épouser, un vieillard. Je lui ai dit la vérité. Il a consenti à accepter Valentine comme sa fille. Pour qu'elle eût un père, j'ai cédé.

— Mariée!

Elle baissa la tête.

— Vous m'avez pris mon enfant, ma fille à moi, pour la donner à un autre.

Un poignard était accroché à la muraille, devant moi. Je sautai dessus et revins d'un bond sur Clotilde la main levée. Elle s'était jetée en arrière, et son visage bouleversé, ses yeux, ses bras tendus imploraient la pitié.

Grâce à Dieu, je ne frappai point; allant à la fenêtre je jetai mon poignard et revins vers elle.

— C'est un mariage en extrême, dit-elle, M. de Torlades est vieux, il n'a que quelques jours peut-être. Je serai à toi, Guillaume, je te jure que je t'aime.

Mais je ne l'écoutai point. Je la pris par les deux poignets et la trainai vers la porte. Elle se défendit, elle m'implora. Je ne lui répondis qu'un mot, tous les jours le même:

— Va t'en, va t'en.

J'avais ouvert la porte et j'avais entraîné Clotilde avec moi. Elle voulut se jeter à mes bras. Je la repoussai et rentrai dans ma chambre dont je refermai la porte.

Je tombai anéanti. Quel épouvantable écrasement! Ma vie brisée, ma dignité abaissée, ma fierté perdue, mon honneur flétri, dix années de sacrifices et de honte pour en arriver là!

CHOSSES & AUTRES

Enterré dans un chêne

On voit dit le *Tagblatt* de Berlin, au village de Noëbnitz, en Saxe, un chêne âgé de cinq cents ans dont le tronc a quatorze aunes de circonférence, et dont les branches sont soutenues par des poutres.

La partie inférieure du tronc est creusée, et dans l'espace intérieur qui est fermé par une grille de fer, est assis depuis environ cent ans, le squelette du seigneur de Wintersheim époux de la châtelaine qui possédait alors une propriété existant encore de nos jours.

On dit que Wintersheim, choisit ce singulier tombeau, parce que sa femme lui avait reproché de n'avoir plus de terre. Vexé par ce reproche, il acheta le chêne à la cure du village et décida qu'il serait placé après sa mort dans l'intérieur du tronc, afin de pouvoir dormir de son dernier sommeil sur sa propre terre.

Les Tapisseries décoratives

La *Revue des arts décoratifs* que dirige avec tant de compétence M. Victor Champier, auteur de l'*Année artistique*, publie en ce moment une intéressante série d'articles de M. Alfred Darcel sur les tapisseries décoratives.

Voici quelques détails sur ce qu'on appelle autrefois et ce qu'on appelle encore, dans le langage spécial « des verdure » :

Les gens du moyen-âge qui étaient grands chasseurs et qui, à en croire les fabliaux, n'étaient pas aussi insensibles aux charmes des vergers fleuris et du mois de mai, de la nature enfin, que l'on pourrait croire, avaient fait exécuter une foule de tentures de chasses, de « boyaiges » avec ou sans « bestions », où les arbres, les plantes et les fleurs occupaient une grande place. C'est ce qu'on a appelé des verdure.

On en connaît qui datent des premières années du quinzième siècle, dans lesquelles quelques personnages de haut rang, devant un fond de forêt, d'autres, ou des chasseurs font le bus ou poursuivent la bête. Dans toutes, la verdure couvre une grande surface de la tapisserie.

Ces verdure sont d'un dessin un peu rudimentaire, et les lois, alors inconnues de la perspective, ne préservent point de leur arrangement, il est arrivé qu'on a souvent placé des personnages, quel qu'en fut le caractère et à quel que action ils se livraient, sur un fond couvert de verdure et de fleurs, les uns au-dessus des autres, du bas en haut de la pièce, souvent aussi ce fond a fait le seul ornement des tapisseries, constellées parfois par un feu d'armoiries ou par un emblème, comme les « drossiers » aux armes de Bourgogne, trophées de la bataille de Granson que l'on conservait à Bern.

Aux confins du quinzième et du seizième siècles, un atelier encore inconnu, que les ans placent à Autenarde que d'autres soupçonnent d'être espagnol, imagina de couvrir tout le champ de la tapisserie d'immenses charbons fleuris, aux larges feuilles rigides et contournées, abritant des bêtes plus ou moins fantastiques.

À la fin de ce seizième siècle semble surtout avoir afflué dans le Nord, ce sont les parterres symétriques avec leurs plates-bandes capricieusement contournées, leurs arbres régulièrement taillés et leur en-

ceinte de berceaux soutenus par des Termes en charpentés.

Une ou plusieurs figures animent le premier plan. La tenture de *Verlamme* et *Pomone* du palais de Madrid est l'un des plus beaux exemples de l'affiance intime des personnages avec l'architecture des jardins telle qu'on la pratiquait alors.

Le genre qui compose un fond de forêt animé de quelques personnages ou de quelques animaux sur les premiers plans, où croissent de grandes plantes très étudiées dans leurs détails et d'une exécution merveilleuse dans sa simplicité, compte des chefs-d'œuvre : telles sont *Les Chasses de Maximilien*, dont Bernard Van Ayley fit les modèles ; telles sont une foule de tentures qui, sous un nom de dieu ou de déesse, cachent de vraies verdure.

La cour du roi de Birmanie

Le *Times of India* nous rapporte de la Birmanie un récit qui donne une idée peu floue de ce qui ne passe à la cour du roi Thibbo, dont les crânes sont connues.

Il paraît qu'il a failli être empoisonné par la reine sa première femme.

Il y a quelques semaines, celle-ci envoyait à son royal époux un gâteau, avec cette délicate remarque que c'était elle-même qui avait fabriqué le succulent pâtisseries. Cependant Thibbo n'était pas rassuré le moins du monde : le gâteau lui paraissait quelque peu suspect, il était en froid avec la reine.

Il fit ce qu'un grand seigneur est capable de faire : il envoya le gâteau à sa belle-mère la mère de la royale pâtisseries. Celle-ci y allant de bonne foi, mangea le gâteau, et ne tarda pas à mourir dans des douleurs atroces. On fit l'autopsie de ce qui restait et l'on découvrit un poison très violent. Sans plus hésiter, Thibbo fit arrêter la reine et, malgré ses supplications la fit décapiter. La cour est dans la consternation.

Mots de la fin

Mme de R... doit donner un grand dîner.

Le matin, elle commande à Zoé, sa cuisinière, l'acquisition d'une dinde.

Le marché fait, Zoé exhibe son achat devant sa maîtresse.

Celle-ci examine en hochant la tête.

— Oh ! madame, fait alors le cordon bleu, quand il y aura des truffes là-dedans, vous verrez comme le bête fera de l'effet. C'est absolument comme lorsque madame met ses diamants !

Entendu hier sur l'impériale d'un tramway.

— Pourquoi donc appelle-t-on encore ça l'impériale ?

— Laissez donc ; en quoi ça nous gênerait-il que ces banquettes rappellent l'empire, puisque nous nous asseyons dessus.

Echo du *Voltaire*.

Après la dernière séance de la Chambre.

Les députés sont partis, la salle rentre dans le silence. On voit toutefois un député revenir très agité, précipitamment. C'est M. Abbattu.

Naturellement les huissiers s'empressent autour de lui.

— Vous avez oublié quelque chose ?

— Oui ! oui !

— Quoi donc ?

— De parler pendant la session.

Dialogues carniculaires.

— Vous ne savez pas ? Louis a épousé Claire il y a à peine un an et ils veulent se séparer.

— Ce n'est pas possible.

— Pas possible, pour qui donc ?

— Ils deviendraient infirmes ?

— Comment ça ?

— Mais dame, s'ils se séparent, Claire perdra Louis, et Louis ne verra plus Claire.

M. T... plaidait récemment pour une jeune fille accusée d'avoir empoisonné son amant.

Jamais avocat ne fit un pareil panegyrique de son client : la cause entendue, le défenseur va rendre visite à la mère de l'accusée qui, lui prenant les mains :

— Quel talent, cher maître ! Ma fille vous en sera bien reconnaissante.

— Je l'espère. Quant aux honoraires ?...

— Je n'ai rien à vous refuser. Epousez-la.

Au café :

Premier consommateur. — Pardon, monsieur, je vous ferai observer que vous buvez mon mazagan.

Deuxième consommateur (calme). — Ça ne fait rien monsieur, je boirai le mien après.

Déjà à tant de cœur qu'il en a jusque dans son petit ventre.

— N'est-ce pas, mon chéri, que tu aimes bien ta maman ?

— Ah ! pour sûr, petite mère, et je t'aimerais mieux si...

— Si quoi ?

— Si tu étais en sucre...

SPECTACLES DU 2 AOUT

Casino
rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 7 heures.
Orchestre sous la direction de M. Léone.

Place Bellecour

Ce soir mardi, 2 août 1881, à 8 h. 1/2, grande fête artistique.

PROGRAMME

PREMIERE PARTIE

1. Ouverture de Nabucco Verdi
2. Accélération, valse, 1^{re} audition J. Strauss
3. Chaconne, 1^{re} audition A. Durand
4. Grande fantaisie sur Lucie, arrangée Donizetti
par M. G. Forestier

DEUXIEME PARTIE

1. Ouverture du Capitaine Fracasse, 1^{re} audition Pessard
2. Rondo, pour violon, exécuté par M. H. Wieniawski
Dupuis-Giard
3. Fantaisie sur la Traviata, arrangée Verdi
par Ch. Fargues Dillé
4. Galop, 1^{re} audition

Orchestre de la ville, 60 exécutants, sous la direction de A. Luigini.

Prix d'entrée : 1 fr.
Re-nain grand concert.
Prix d'entrée : 50 cent.

BOURSE DE LYON

Du 1^{er} Août 1881

Rentés		Comptant-Actions	
3 0/0 amortissable	85 00	Canal de Lyon	1300
3 0/0	85 00	Gaz de la Guillotière	403
4 1/2	85 00	Mines de la Loire	403
italien	85 00	Montrambert	850
Turc	15 99	St-Etienne	70
Hongrie 0/0	85 00	Rive-de-Cler	70
Autrichien 4 0/0	85 00	Société Lyonnaise	725
Russe 5 0/0	93 50	Eaux-Omnibus	60
Espagne 3 0/0	26	Eaux	2100
Dette Egypt. unifiée	85 00	Dombes	238
		Abattoirs	238
		Verreries L. et Rhône	238
		Croix-Rousse	238
		Obligations	
		Ville-de-Lyon	90
		Ville-de-Paris 1869	403
		Ville-de-Paris 1871	394
		Lombardes-anciennes	238
		Lombardes-nouvelles	238
		Loire	238
		Saint-Etienne	238
		Saragosse	238
		Rhône-et-Loire 4 0/0	572 50
		Paris-Lyon-Méditer.	37 50
		Suez	1865 391

SAISON DES CHALEURS

42 ans de succès

18 RÉCOMPENSES DONT 4 MÉDAILLES D'OR

Alcool de Menthe

DE RICQLES

Bien supérieur à tous les produits similaires

Infatigable contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête ; — Excellent aussi pour la toilette et les dents.

Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbouville.

Dépôt dans toutes les principales Maisons de Pharmacies, drogueries, parfumeries et épicerie-fines

Se méfier des imitations

Imprimerie de la République de France
18, quai de l'Hôpital.

ANNONCES A louer

DE SUITE

APPARTEMENT

De 3 pièces avec 2 grandes alcôves, cave et grenier, belle vue, 18, rue de Marseille, prix 480 fr. S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1832.

MADAME STÉPHANIE

prédis l'avenir par les cartes et les lignes de la main. r. Capucins, 1, 2.

INJECTION PEYRARD

Pharmacien à Alger

Plus de Mercure, Copahu, Cubèbe. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard, sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 83 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 89 de 4 jours à 2 ans, le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai fait sur 231 Européens a donné 181 guérisons. Ont constaté l'excellence les docteurs Solari, Ferrand, Bernard, All-Doulou, etc. — Dépôt général chez l'inventeur E. Peyrard, place du Capitole, à Toulouse. — Dép. Vial, pharm. rue Bourbon; Falva, rue du Platane; Reverchon, Croix-Rousse; Cazeneuve et Lestrin, rue Lanterne; Poncet, cours Morand; pharm. normale, rue d'Algérie, 14; à Vienne, M. Causson, pharm.; M. A. Couturier, pharm. à Valence; J. Lestrin, rue Lanterne; M. Masson, pharmacie Masséna, rue Masséna; M. Marmontier, à Grenoble, à Saint-Etienne, M. Desprats, place du Marché; M. Exbrayat, rue de Lyon.

Dépôt Général

CHORLOGERIE AMÉRICAINNE

Suisse et Française de Peters Sinner, 11^{ème} Rue Sébastopol, 64 PARIS

MONTRE métal à cylindre..... 6^{fr}

MONTRE tout argent à cylindre et 8 rubis, 14^{fr}

REMONTAIRE métal à s'écarter et mise à l'heure, 14^{fr}

REMONTAIRE tout Argent d'Homme ou Dame 20^{fr}

REMONTAIRE tout Or pour Homme ou Dame 65^{fr}

CHRONOMETRE Or, 150^{fr}; Arg. 100^{fr}; MAJ. 75^{fr}

Pour repassage en second, garantie de 2 ans et expédition franco, 2^{fr} 50 en sus.

Demandez les Prix-Courants.

BANQUE DE PRETS

100, rue de l'Hôtel-de-Ville

Intérêt payé sur dépôt d'argent

4 0/0 à vue

5 0/0 à six mois

6 0/0 à un an

AU CANON-D'OR

MAISON CHARLES BON

Malles & Articles de voyage

LYON

40, rue de la Belle-Gardière, 10

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 N° par An

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

9 FRANCS PAR AN

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressent les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :

Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres postes, 59, rue Taitbout, Paris

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Compagnie des Bombes et des chemins de fer du Sud-Est

VACANCES DE 1881

La Compagnie délivre, du 1^{er} Août au 15 Octobre, des

BILLETTS D'ABONNEMENT

permettant de circuler pendant 15 jours sur tout son Réseau ET SUR LES

Bateaux à vapeur les Parisiens de la Saône et du Haut-Rhône

LIGNES DE LA COMPAGNIE

LYON à MONTERISON
LYON à CHALON-SUR-SAONE (par Bourg)
LYON à LA CLUSE-NANTUA
LYON à LONS-LE-SAUNIER (par Louhans)
MAYON à PARAY-LE-MONIAL
AMBERIEU à MONTALIEU

Le porteur du Billet a droit à une réduction de 30 % sur le prix des Billets Aller et Retour de 1^{re} classe, et de 20 % sur ceux de 2^e classe, dans les

BATEAUX A VAPEUR DU LAC DE GENÈVE

PRIX DU BILLET :

Deuxième classe Troisième classe

30 fr. 20 fr.

Ces Billets sont délivrés à Lyon GARE DE ST-PAUL et RUE TERMIER et dans les principales Gares de la C^{ie}.

Chaque Billet a droit au transport gratuit de 20 k. de bagages

Le Porteur du Billet peut, pendant 15 jours, monter dans tous les trains de voyageurs et à n'importe quelle gare du réseau et sur les bateaux à vapeur LES PARISIENS de la Saône et du Haut-Rhône.

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

SUCCESSALE S. ETIENNE 6, rue Sainte-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS

14, Rue Confort, 14, Lyon

SUCCESSALE GRENOBLE Passage Teissière

LES ANNONCES ET RECLAMES DES JOURNAUX CI-DESSOUS DESIGNÉS SONT REÇUES EXCLUSIVEMENT A L'AGENCE

LYON : Saint Public — Courrier de Lyon — Décentralisation — Petit Lyonnais — Progrès — Nouvelliste de Lyon — Républicain du Rhône — Renaissance — Comédie Politique — Eclair — Moniteur des Soies. — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo Vinicole — Lyon Horticole — Journal de Médecine Vétérinaire et de Zootechnie — Controverse — Construction Lyonnaise

SAINT-ETIENNE : Mémorial de la Loire — Moniteur de la Loire — Journal de Saint-Etienne — Républicain de la Loire.

ROANNE : Avenir Roannais.

GRENOBLE : Impartial des Alpes — Courrier du Dauphiné — Petit Dauphinois.

VIENNE : Journal de Vienne.

BOURGAIN : Indicateur.

ALLEVARD : Gazette d'Allevard.

MACON : Journal de Saône-et-Loire.

CHALON : Courrier de Saône-et-Loire.

BOURG : Progrès de l'Ain — Courrier de l'Ain.

TRÉVOUX : Journal.

NANTUA : Abeille.

Sont reçues aux mêmes bureaux les Annonces pour tous les journaux de Lyon, Paris Province et Étranger

Agent exclusif des principaux journaux Suisses, pour le Centre, l'Est et le Midi de la France